



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 1669001@handball-france.eu
N° Agrément Jeunesse et Sport : 69.93.801
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Saison 2022-2023

La vie du club

Avant de vous présenter le dossier qui vous aidera à établir votre licence pour la saison 2022-2023, nous souhaitons revenir sur les principales évolutions de cette nouvelle année sportive.

La saison 2021 2022 nous a permis d'avoir le plaisir de valider la montée des seniors masculins en Pré-national, ce qui équivaut au meilleur niveau régional. Les moins de 18 ans masculins nous auront également rendu fier en se qualifiant pour les finalités régionales de la catégorie au cours desquelles ils ont décroché une fort honorable 3ème place.

Notre joie est grande également d'avoir réussi à reformer au sein du HBCPA une équipe seniors féminine, maillon absent de nos effectifs depuis de trop nombreuses années. Nous leur souhaitons longue vie.

Ces objectifs faisaient partie de nos souhaits de la saison passée et ont été obtenus grâce à la persévérance et aux efforts conjoints des joueurs et de leur encadrement, mais aussi de tous les bénévoles qui ont œuvré toute la saison pour permettre à nos équipes d'évoluer dans les meilleures conditions possibles.

Cette fin de saison voit le départ d'un de nos entraîneurs à qui nous souhaitons le meilleur pour la suite de son parcours.

Le début de la prochaine verra l'arrivée de 2 nouveaux cadres qui viendront renforcer notre équipe technique.

Comme chaque année, vous pourrez compter sur un Conseil d'Administration dynamique et investi, toujours prêt à faire vivre de nouvelles idées pour que notre club évolue et que nos licenciés continuent à porter haut les couleurs du HBCPA tout en prenant un maximum de plaisir

Décision a été prise de rétablir le prix des licences au niveau de ce qu'il était avant la période COVID, sans augmentation malgré la hausse régulière des coûts de fonctionnement du club.

L'objectif est affiché de continuer de permettre au plus grand nombre de s'épanouir sur le terrain.

Evidemment, le prix de ces licences ne couvre pas tous les frais et nous aurons encore besoin de Vous tout au long de la saison à venir, que ce soit en participant activement à l'activité en gérant les tables de marque, en encourageant nos joueurs et joueuses depuis les gradins, mais aussi en participant aux différentes animations qui nous permettent de financer le fonctionnement du club.

Peut-être aurez-vous, ou quelqu'un de votre entourage, la possibilité et l'envie de nous aider en participant au sponsoring ou pour le moins à l'opération de mécénat mise en place pour aider le financement du HBCPA ?

C'est résolument positif que nous nous engageons dans cette nouvelle saison avec des ambitions affichés :

- augmentation du nombre de licenciés pour se rapprocher du niveau des années pré-COVID
- maintien de nos seniors masculins au niveau pré-nationale
- mise en place d'une véritable équipe 2 masculine
- renforcer les groupes féminins pour assurer leur pérennité
- **permettre à chacun de pratiquer le handball à son niveau et avec plaisir**

Notre Conseil d'Administration a toujours besoin de sang neuf et de nouvelles idées. Nous souhaitons dans l'idéal y voir participer un membre de chaque collectif. Un fauteuil vous y attend.....

Sportivement
Le Président du HBCPA &
Les membres du Conseil d'Administration



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations
33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle
Courriel : 1669001@handball-france.eu
N° Agrément Jeunesse et Sport : 69.93.801
N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Prix des licences HBCPA Saison 2022-2023

Après ces 2 années blanches liées au « covid », nous avons pu profiter, avec une certaine exaltation, d'une saison sportive complète ; Progressivement, nous ambitionnons, comme tous, ce vrai retour à la normale.

Cette saison 2022-23, nous permet donc de nourrir plein de projets au sein du club en repartant dans une dynamique constructive et positive. Ainsi, la montée obtenue par notre équipe fanion en pré-nationale, la poursuite du renforcement de la filière féminine, le développement du baby-hand et du mini-hand, la formation et l'école d'arbitrage sont autant d'investissements qu'il nous faut assumer dans notre budget. A ceux-ci viennent s'ajouter les frais occasionnés par la ligue Aura et la FFHB et supportés par les clubs : déplacements, frais d'inscription des équipes, remboursements des arbitres, ... mais aussi l'équipement de nos collectifs et le développement de notre encadrement.

Pour autant, nous ne souhaitons pas faire supporter l'ensemble de ces dépenses incompressibles par le prix des licences, tout comme nous ne désirons pas dégrader la qualité de l'encadrement assurés aujourd'hui par des entraîneurs diplômés sur l'ensemble des collectifs.

En conclusion, le club a décidé de maintenir le tarif général des licences pratiqué avant ces années COVID, sans augmentation, afin de poursuivre le soutien financier aux familles et de permettre la pratique d'une activité sportive sereine.

Catégories	Prix licence	Prix Licence majoré *
Dirigeants, arbitres soumis aux obligations club, entraîneurs	25 €	
Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	195 €	230 €
Seniors filles/garçons « Année 2004 et avant »	235 €	270 €
Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2005-2006-2007 »	225 €	250 €
Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2008-2009 »	215 €	240 €
Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2010-2011 »	205 €	230 €
Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2012-2013 »	195 €	220 €
Mini Hand Ball, 1ers pas, confirmé « Années 2014-2015-2016 »	195€	
Baby Hand Ball « Années 2017-2018-2019 »	120€	
Licence HAND-FIT	120€	

**Majoration du prix de la licence pour les dossiers transmis après le 26 aout (sauf nouveaux licenciés)*

- A partir de 390 € : remise de 5 % sur le prix total des licences
- A partir de 585 € : remise de 10 % sur le prix total des licences
- Paiement de 50% du prix de la Licence, à partir du 01/01/2023
- Prix mutation payante = 270€, le chèque n'étant encaissé que si le joueur quitte le HBCPA l'année suivante
- Pour les arbitres non joueur, nécessité de prendre une licence, qui pourra être financée par le club.
- Possibilité de paiement en 2 ou 3 fois, les chèques étant encaissés à partir du 1^{er} octobre, puis mensuellement.
- Le HBCPA est partenaire du **PASS'REGION** et du **PASS'SPORT**
- Le HBCPA est conventionné pour accepter les **chèques vacances ANCV** et les **coupons sport ANCV**
- Le HBCPA est partenaire agréé du **PASS REGION** et du **nouveau PASS SPORTS**



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle

Courriel : 1669001@handball-france.e

N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Modalités de constitution du dossier de licence

MERCI de suivre scrupuleusement la procédure ci-après

ATTENTION : pour l'élaboration du dossier de licence, vous serez en contact avec 2 interlocuteurs différents :

1. La Fédération Française de HandBall (FFHB), qui a mis en place une procédure d'inscription dématérialisée. Vous aurez donc à récupérer et déposer des documents sur le site Gesthand.
2. Le club du HBCPA, auprès duquel vous devrez déposer un dossier « papier ».

La procédure à respecter est décrite dans les étapes qui suivent.

ETAPE 1 – Récupération du lien gesthand

- Pour les nouveaux licenciés : il est nécessaire d'envoyer un mail à contact@hbcpa.fr en précisant vos : NOM, PRENOM, ADRESSE POSTALE, DATE et VILLE DE NAISSANCE, N° DE TELEPHONE PORTABLE.
Vous recevrez rapidement un lien d'accès vers le site Gesthand.
- Pour les personnes déjà licenciées en 2021-2022 vous devriez recevoir automatiquement un lien d'accès Gesthand à partir de mi-juillet. Si ce n'est pas le cas (notamment si vous avez changé récemment d'adresse mail), veuillez envoyer une demande à contact@hbcpa.fr à partir de votre adresse mail valide.

ETAPE 2 – Relation avec la FFHB (gesthand)

A partir du lien reçu à l'étape précédente, il vous faut :

1. Répondre au lien gesthand (afin de valider votre adresse mail)
2. Vérifier ou corriger/compléter les données vous concernant (adresse postale, adresse mail, etc.)
3. Préciser le type de licence (joueur +/- 18 ans, loisir, dirigeant)
4. Déposer sur le site les documents suivants scannés (ou vérifier l'exactitude des documents déjà présents) :
 - **photo d'identité** récente (merci de vous assurer qu'elle soit actuelle, lisible et droite ☺)
 - **pièce d'identité** (recto de carte d'identité ou passeport)
 - pour les mineurs : **autorisation parentale FFHB**, à télécharger sur le site de la FFHB (<https://www.ffhandball.fr/fr/ffhandball/documentation/formulaires>)
 - pour les dirigeants bénévoles, considérés comme « encadrants » au sens fédéral : **attestation honorabilité**
 - tous les licenciés (sauf dirigeants) : **questionnaire médical (modèle MINEUR ou MAJEUR)** attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive **en compétition** et en loisir.+ **certificat médical selon réponses au questionnaire**. Vous trouverez sur le site de la FFHB
 - un modèle de certificat médical vierge,
 - pour information, la notice "*Surveillance post délivrance d'un certificat médical*" décrivant les symptômes évocateurs d'une complication secondaire ou d'une contamination ultérieure qui conduirait à consulter
5. Valider votre dossier lorsqu'il est complet (tout dossier incomplet sera refusé par la Ligue)
6. Signer votre licence à partir de votre messagerie ou de votre téléphone portable.
7. Retrouver vos documents signés dans votre messagerie.

ETAPE 3 – Relation avec le HBCPA (dossier papier)

Il vous faut également constituer un dossier papier contenant :

- Les pages 4 à 9 du présent dossier, complétées et signées, dont le droit à l'image, le règlement intérieur
- La copie du questionnaire médical et/ou certificat médical,
- Le règlement par chèque(s) – Merci de nous solliciter pour toute difficulté financière afin de mettre en œuvre des solutions adaptées

Merci de déposer ce dossier auprès du club :

- soit à l'adresse postale : **HBCPA Maison des associations 33bis rue Gabriel Péri 69210 L'ARBRESLE**
- soit à l'une des permanences qui seront organisées au bureau du club Gymnase du Groslier (**les vendredis 19 et 26/08 à partir de 16h à 20h**) , soit par l'intermédiaire de votre entraîneur



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle

Courriel : 1669001@handball-france.e

N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

DOSSIER DE LICENCE 2022/2023

Coordonnées des licenciés du club ou Parents pour les joueurs mineurs

Nom : _____ Prénom : _____ Tel : _____ E mail : _____

Le Club pour **vivre** a besoin de **partenaires**. Pour avancer dans ce domaine, pourriez-vous nous informer de votre :

Profession :

Entreprise :

Par rapport aux affirmations suivantes, merci de cocher les cases utiles :

souhaite m'impliquer en tant que dirigeant dans la vie du club au niveau de mon équipe (ou de celle de mon enfant) : (rayer les mentions inutiles)
tenue de buvette, table de marque, suivi de l'équipe en collaboration avec l'entraîneur, autres :

souhaite m'impliquer en tant que dirigeant dans la vie du club au niveau de la structure du club

Connaissance du règlement intérieur

Je soussigné(e), _____, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association HBCPA et m'engage à respecter ses différents articles. **J'autorise également le club à utiliser mon adresse mail afin de me communiquer les informations diverses du club.**

Signature de l'adhérent (et de ses parents si l'adhérent est mineur) :

adhérent

parents

Carte PASS'REGION (pour les 15-25 ans)

à demander sur <https://www.auvergnerhonealpes.fr/>

Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____

N° carte PASS'REGION : _____ Établissement scolaire : _____

Pour toute demande de prélèvement sur votre carte merci de remplir le coupon ci-joint.

Une fois le prélèvement de la carte réalisée, un remboursement par chèque vous sera adressé par courrier

CATEGORIE DE LICENCE VALIDEE

<input type="checkbox"/> Dirigeants, arbitres, entraîneurs	<input type="checkbox"/> Moins de 15 ans filles/garçons « Années 2008-2009 »
<input type="checkbox"/> Pratique Hand fit	<input type="checkbox"/> Moins de 13 ans filles/garçons « Années 2010-2011 »
<input type="checkbox"/> Seniors loisirs « Challenge JP Robert »	<input type="checkbox"/> Moins de 11 ans filles/garçons « Années 2012-2013 »
<input type="checkbox"/> Seniors filles/garçons « Année 2004 et antérieures »	<input type="checkbox"/> Mini Hand Ball, 1 ^{er} pas et confirmé « Années 2014-2015-2016 »
<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans filles/garçons « Années 2005-2006-2007 »	<input type="checkbox"/> Baby hand « Années 2017-2018-2019 »



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle

Courriel : 1669001@handball-france.e

N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

AUTORISATION PARENTALE à destination du HandBall Club du Pays de l'Arbresle

Je soussigné(e), _____, représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé _____, pour lequel une licence à la FFHB est sollicitée,

autorise tout préleveur, agréé par l'agence française de lutte contre le dopage (AFLD) ou missionné par la fédération internationale de handball (IHF), dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur ledit enfant mineur ou le majeur protégé.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un refus de se soumettre à un contrôle est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires (au minimum 2 ans de suspension ferme).

J'autorise également par la présente le cadre technique ou l'accompagnateur de l'équipe, à faire pratiquer en cas d'urgence toute intervention médicale ou chirurgicale jugée nécessaire par l'équipe médicale intervenante.

Téléphone et coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence :

Père : _____ Mère : _____ Autre : _____

Informations Médicales :

Si allergies ou autres contre-indications reconnues

Fait à : _____, le _____.

Signature du représentant légal :

Signature du licencié :

Rappel : il est impératif de joindre à votre dossier papier une copie du certificat médical



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle

Courriel : 1669001@handball-france.e

N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE à destination du HandBall Club du Pays de l'Arbresle

Dans le cadre de l'activité du club de Handball du HBCPA, des photos ou vidéos de vous ou de votre enfant vont être utilisées en vue de promouvoir nos entraînements et nos activités compétitives et associatives mais également dans la réalisation d'une présentation générale du club.

En acceptant, je m'engage à ne faire aucune restriction du droit à l'image de mon enfant et de ne demander aucune contrepartie au club ni à ses prestataires, en charge de la réalisation de ces supports.

Je donne l'autorisation au club de présenter l'image de mon enfant dans le respect des droits de sa personne pour toute diffusion et sur tous supports jugés utiles par le club.

Nous sollicitons votre autorisation pour leur utilisation :

Je soussigné (e)

Agissant en qualité de :

- Joueur
- Représentant légal de l'enfant
- Dirigeant

Autorise l'association HBCPA à utiliser l'image de mon enfant (ou mon image pour les majeurs) pour promouvoir ses activités dans le cadre de ses locaux,

Autorise l'association HBCPA à utiliser l'image de mon enfant en dehors de ses locaux, soit :

- Sur le site internet du club hbcpa.fr
- Sur les réseaux sociaux du club (Facebook / Instagram)
- Sur l'album du club
- Sur les flyers, prospectus, affiches ayant pour but de promouvoir l'association.

A Le Signature



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle

Courriel : 1669001@handball-france.e

N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Règlement intérieur

Article 1 : Ce document a pour vocation de poser les bases du fonctionnement du HBCPA. Tout ne pouvant être prévu, les cas non pris en compte dans ce règlement intérieur seront examinés par le Bureau Directeur seul décideur en la matière.

Article 2 : L'adhésion au club du HBCPA implique l'entière acceptation de ses règles et de ses valeurs édictées : le respect, la tolérance, le goût de l'effort et l'esprit d'équipe qui sous-entendent l'engagement du club dans le développement durable et ses trois piliers que sont le social, l'économique et l'écologique. Chaque adhérent devra, lors de son adhésion au club, signer son accord à l'encontre de ce règlement.

Article 3 : Tout joueur qui n'aura pas procédé au règlement de sa licence ne pourra pas participer aux compétitions officielles dans lesquelles le club est engagé ainsi qu'aux séances d'entraînement.

Article 4 : Pour les catégories concernées, l'attribution d'un maillot et d'un ballon se fera sous la forme de prêt, l'équipement devant être restitué en fin de saison. Une caution sera exigée. Il ne pourra être utilisé que dans le cadre du club sous peine de sanction. De même, l'emprunt de matériel appartenant au club ne pourra se faire sans l'autorisation de l'entraîneur ou du responsable du matériel.

Article 5 : L'adhésion au club implique de la part des licenciés un comportement permettant le bon déroulement des entraînements, des compétitions et de l'ensemble des manifestations extra-sportives. Tout manquement à ces principes pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du ou des fauteurs de troubles, après examen de la situation par le Comité Directeur.

Article 6 : Licenciés et supporters auront à cœur de conjuguer harmonieusement recherche de la performance et sportivité en cohérence avec les valeurs du club. Toute sanction financière appliquée au club en raison d'un manquement de comportement caractérisé de l'un de ses adhérents verra le fautif dans l'obligation de prendre en charge le règlement de la sanction. Les cas exceptionnels seront examinés par le Comité Directeur.

Article 7 : Les entraîneurs et dirigeants du club seront chargés de veiller à l'application de ce règlement intérieur, et notamment :

- à l'interdiction de l'emploi de toute substance illicite pouvant favoriser artificiellement la performance
- à la bonne utilisation des vestiaires et des gradins dans lesquels aucune collation ne doit être prise
- au bon emploi de la résine pour faciliter la tenue des ballons qui impose :
 - l'obligation de disposer d'une bouteille d'eau par joueur(se) pour éviter les allers-retours entre la salle et les vestiaires
 - l'interdiction de lancer les ballons sur les murs,
 - l'interdiction de toucher et souiller les rambardes, les poignées de portes et les interrupteurs électriques
 - l'interdiction d'étaler l'excédent de résine sur le sol

Article 8 : Ce texte sera distribué lors de l'établissement de la licence à tous les adhérents du club. Il sera affiché dans tous les lieux de compétitions à domicile et d'entraînements habituels. Il sera commenté par tous les entraîneurs à leur collectif en début de saison.

Article 9 : MUTATIONS : un chèque de caution correspondant au prix de la mutation CRHB sera exigé pour tout nouveau adhérent qui mute. Ce chèque sera à l'ordre du HBCPA et daté à la date du mois septembre de l'année en cours. Ce dernier sera encaissé si le licencié ne renouvelle pas sa licence sauf motif légitime que le Comité Directeur se réserve le droit de refuser.



Charte des participants au HBCPA

Le Hand Ball Club du Pays de l'Arbresle s'appuie sur des valeurs qui lui sont chères et qu'il souhaite partager avec vous tous, participants à différents titres.

Son but essentiel est de permettre à l'ensemble des personnes qui participent à ses activités de s'épanouir dans le cadre d'une vie collective ayant pour support le handball en conciliant **esprit d'équipe, respect et convivialité**.

Dans cet objectif et en cohérence avec le projet global du club, nous avons souhaité préciser dans le document ci-après les attitudes qui nous semblent le mieux correspondre aux valeurs des Blaireaux.

En pratique, chacun d'entre nous intervient soit dans le rôle d'**acteur de terrain (joueur, arbitre, coach, entraîneur)**, soit dans le rôle de **soutien (accompagnateur ou simple supporter, systématique ou occasionnel)**. Dans ces différents rôles, il représente les valeurs et l'image du Hand Ball Club du Pays de l'Arbresle.

La présente charte vise à décrire les principes que doit adopter et respecter chaque participant, quel que soit son rôle. Elle rappelle des éléments de bon sens et de bien vivre ensemble, mais ne se substitue pas au règlement intérieur auquel sont par ailleurs engagés les licenciés et les parents d'enfants mineurs et qui précise notamment les sanctions disciplinaires et financières encourues.

Les acteurs de terrain

Etre capable d'appréhender les différents aspects de la vie en groupe :

- respect des autres acteurs
- respect de l'environnement matériel
- contribution aux nécessités collectives de la vie du club (nettoyage des vestiaires, tombola, manifestations festives...)

Avoir pour objectif principal de développer ses capacités propres :

- goût de l'effort
- combativité
- plaisir de jouer et de vivre ensemble
- hygiène...

pour se donner les moyens de mieux appréhender la vie quotidienne.

Avoir envie constamment d'apporter au club ce dont il pourrait avoir besoin pour mieux fonctionner :

- encadrement d'autres équipes
- arbitrage
- parrainage des plus jeunes
- soutien de l'équipe.

Les soutiens

Assurer le soutien logistique nécessaire à la vie des équipes et du club :

- organisation des goûters
- lavage des maillots
- aide à l'installation et au rangement les jours de matchs
- transport des équipes

Aider à l'encadrement technique des équipes les jours de match :

- tuteur d'arbitre
- table de marque
- responsable de salle
- aide manager

dans un rôle de bénévole licencié.

Supporter les équipes pendant et en dehors des compétitions, dans le respect de l'arbitre et des adversaires, ainsi que de toutes les personnes présentes sur le lieu de la rencontre, que celle-ci se déroule à domicile ou à l'extérieur.



Handball Club du Pays de l'ARBRESLE

Siège social : Maison des Associations

33 bis rue Gabriel Péri - 69210 L'Arbresle

Courriel : 1669001@handball-france.e

N° SIRET : 779 656 214 00029 - Code APE : 926C

Pour aider l'ensemble des participants à répondre favorablement à ces principes, le club du HBCPA, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, s'engage à :

- vis-à-vis des acteurs de terrain :
 - assurer un encadrement cohérent des équipes en termes de qualité et de quantité,
 - organiser la formation des différents acteurs de terrain.
- vis-à-vis des bénévoles licenciés :
 - organiser la formation nécessaire à la maîtrise des rôles d'aide à l'encadrement technique.
- vis-à-vis de toutes et tous :
 - assurer le respect de la charte par chaque participant, licencié ou non auprès de la FFHB, tout manquement grave pouvant entraîner des sanctions susceptibles d'aller jusqu'à l'exclusion de l'association,
 - organiser des temps de rencontre et d'échange sur la vie et le développement du club : réunion de rentrée, temps conviviaux, etc.
 - organiser une communication régulière sur les différents aspects de la vie quotidienne du HBCPA.

A, le / /

Pour l'Association HBCPA,

Le Président

Pour le participant,

Le licencié

Les parents du licencié (si mineur)

SOUTENEZ LE HANDBALL CLUB PAYS DE L'ARBRESLE !



Qu'est-ce que le mécénat ?

Le **mécénat** est un don (numéraire ou en nature) à un organisme pour soutenir une œuvre d'intérêt général comme le sport.

Régi par la loi Aillagon du 01/08/2003, le mécénat concerne aussi bien les **particuliers** (licenciés ou non au club) que les **entreprises commerciales**.

Pourquoi le HBCPA a besoin de mécènes ?

La pratique d'un sport suppose des moyens financiers, le paiement de la licence ne couvrant qu'un tiers des dépenses !

Afin de **maintenir la licence à un prix raisonnable**, le HBCPA mobilise depuis plusieurs années des partenaires privés. Aujourd'hui, le HBCPA est fier de compter un réseau de 18 partenaires mais qui tend à se réduire. De plus, le contexte sanitaire et économique a réduit de façon drastique les perspectives budgétaires. Pour cette nouvelle saison, le HBCPA relance son **offre mécénat destinée aux particuliers afin que vous nous souteniez !**



A quelles réductions fiscales le mécénat donne-t-il droit ?

66% du montant du don est déductible de vos impôts !

La réduction ne peut dépasser 20% de votre revenu net imposable (article 200 du Code général des impôts).

En tant que dirigeant du HBCPA, votre don vous donnera droit à :

Don à partir de 100 €	Un accès privilégié à tous nos événements « partenaires » + <u>La licence dirigeant (coût de 58 € pour le club) !</u>
------------------------------	--

Comment devenir mécène du HBCPA ?

En effectuant un don au HBCPA, vous devenez mécène du club !

Afin que le donateur bénéficie de la réduction fiscale, le HBCPA délivrera un reçu fiscal (document CERFA n°11 580*03).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

Anthony CATHELIN,

Membre de la commission partenariat

07 89 33 51 96

contact@hbcpa.fr